

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 131

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 23Dans la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 11, à l'indice 13 *ter*, insérer le mot :

« Hectolitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.